

Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal des Enfants

du samedi 16 octobre 2021 à 9 heures 30

Présents :

Enfants :

- Gaston Verne
- Jade Kebaili
- Juliette Fêche
- Éléana Thavivan
- Lina Kebaili
- Colin Artaud

Adultes :

- Michel Bussery
- Geneviève Planche
- Rodolphe Triomphe
- Martin Clairret
- Eveline Revel
- Myriam Vial

Excusé : Gérard Moncelon

I – Approbation du compte rendu du samedi 11 septembre 2021

Après relecture, le compte rendu est adopté à l'unanimité des 5 conseillers titulaires.

II – Mise en place d'un calendrier annuel

Après discussion, le calendrier suivant est arrêté. Séances les samedis à 10 heures :

2021 : 11 décembre

2022 : 22 janvier – 5 mars – 16 avril – 11 juin

Autres dates à retenir : 11 novembre : commémoration de l'armistice 1918 – 27 novembre : actions pour lutter contre le gaspillage – 4 décembre : rencontre avec le Conseil Municipal des Enfants de Saint-Marcel de Félines

III – Organisation d'une rencontre avec les enfants du Conseil Municipal des Enfants de Saint-Marcel de Félines sur le thème de la Convention Internationale des droits de l'Enfant.

La Convention Internationale des droits de l'Enfant a été adoptée par l'ONU (Organisation des Nations Unies) le 20 novembre 1989. A cette occasion est proposée une rencontre entre les deux CME, avec des activités qui restent à organiser.

Les membres du conseil, invités à réfléchir sur les droits fondamentaux, ont fait les choix suivants :

Lina et Jade : droit à l'égalité : *ce droit rassemble tous les autres ; égalité entre garçons et filles, entre pays, devant les responsabilités, les salaires...*

Gaston et Juliette : droit de vivre en famille : *la famille apporte amour et bonheur, aide et protection, conseils et encouragements ; avec elle, on apprend à grandir*

Colin et Éléana : droit de l'enfant en situation de handicap de vivre avec et comme les autres : *l'enfant handicapé doit être considéré comme les autres, ne pas être rejeté en raison de son handicap ; savoir montrer de la gentillesse et de la sympathie. Certains établissements ne sont pas adaptés à l'accueil des enfants handicapés.*

La date retenue pour cette rencontre est le samedi 4 décembre.

III – Participation aux prochaines manifestations

11 novembre : commémoration de l'armistice 1918. Un rassemblement avec dépôt de gerbe est organisé devant le monument aux morts. Les membres du CME seront invités avec éventuellement une prise de parole.

27/28 novembre : Rodolphe et Évelyne expliquent que seront organisées des actions pour montrer qu'on peut lutter contre le gaspillage en utilisant les produits en date limite de consommation et les fruits et légumes un peu « abîmés ». Les membres du CME peuvent être associés à ces actions.

IV – Reprise du projet de panneaux de signalisation.

L'accord se fait pour placer un panneau rue des écoles, en bas du parking, pour inviter les automobilistes à être prudents. Les membres du CME sont invités à présenter un modèle de panneau pour le prochain conseil. Le format devra être celui d'une feuille A3. La réalisation pourra être individuelle ou non.

V – Questions diverses

Gaston présente le résultat de la « boîte à idées » mise à disposition des enfants de la classe d'Aline Mollard à l'école. Il y a eu 31 « papiers »... Voici les propositions relevées.

- Propreté des rues : ramasser les crottes de chiens, les déchets jetés par terre (masques)
- Environnement : planter des arbres, des fleurs, cultiver des jardins, respecter la nature, moins gaspiller, moins prendre sa voiture, nettoyer la fontaine vers la mairie
- Sécurité : mettre un panneau de ralentissement à l'entrée du village
- Aménagements :

Dans le village : mettre des décorations pour Halloween et Noël

A l'école, mettre un filet vers l'espace foot, une balançoire

Au stade mettre un filet aux cages, installer de nouveaux jeux, réparer la cabane

Plus largement : faire une piste cyclable, un city-stade/parc, un mini trampoline, un skate park

- Autres propositions : Être attentif aux personnes âgées, faire un tour de cheval.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 11 heures.

Pour les enfants,

Pour les adultes,